

Québec, le

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le-May  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader,

Par la présente, je réponds à la question inscrite au feuillet du 14 mars dernier par le député de l'Acadie, M. André-Albert Morin, concernant le blocus érigé par des Atikamekw de la communauté de Wemotaci sur la route 25 menant à des chantiers forestiers de la Haute-Mauricie.

Permettez-moi d'abord de vous présenter une mise en contexte ainsi qu'un rappel des faits quant au blocus qui a actuellement cours près de Wemotaci.

Le 24 février 2022, le Conseil des Atikamekw de Wemotaci (CAW) a signifié au gouvernement du Québec une mise en demeure. Les faits reprochés concernaient la consultation dans le cadre des activités de foresterie ainsi que de l'octroi de baux de villégiature. La mise en demeure était accompagnée d'un projet d'entente de principe proposant des solutions aux enjeux soulevés par le CAW. Une table de négociation avec le CAW, regroupant les ministères et organismes concernés, a par la suite vu le jour. Depuis, de nombreuses rencontres ont eu lieu et des avancées importantes ont été réalisées afin de conclure une entente à la satisfaction de toutes les parties.

À la fin du mois de février 2023, soit près d'une année après le début des travaux de la table, un regroupement de quelques membres de la communauté de Wemotaci ont décidé, de leur propre initiative, d'entraver un chantier forestier de la forestière Remabec (chantier Coulée), situé au km 110 de la route forestière 25 en Haute-Mauricie. Ce blocus forestier n'a pas reçu l'approbation du Conseil des Atikamekw de Wemotaci (CAW).

Concernant le processus d'harmonisation en vigueur, quelques précisions techniques s'imposent. Le Bureau des opérations régionales du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) travaille de concert avec le Bureau de gestion du territoire de Wemotaci (BGTW), mandaté par Wemotaci, et dont les membres sont nommés par le CAW pour l'harmonisation des opérations forestières.

...2

Le BGTW recueille toutes les informations attestant qu'un secteur a été harmonisé et approuvé par un chef de territoire. Il communique ensuite avec la direction régionale du MRNF pour confirmer à celle-ci l'approbation du chef de territoire.

Tous les chantiers visés par le blocus à Wemotaci avaient été préalablement harmonisés conformément à cette procédure établie en collaboration avec le BGTW.

Dès les débuts dudit blocus, aucun effort n'a été ménagé pour résoudre la situation. Des blitz de négociation se sont échelonnés sur plusieurs jours via la table avec le CAW, une proposition d'entente a été soumise, de multiples lettres ont été échangées et des rencontres et conversations ont eu cours entre les parties prenantes concernées.

Le 17 mars dernier, le gouvernement du Québec a nommé un facilitateur d'expérience, M. Mario Gibeault, afin de rencontrer l'ensemble des gens impliqués pour poser un diagnostic et présenter des pistes de solution. M. Gibeault poursuit actuellement ses discussions avec des intervenants des trois communautés atikamekw (Obedjiwan, Manawan et Wemotaci). L'objectif est d'en arriver à des propositions satisfaisantes pour tous et permettre une sortie de crise.

Plus récemment, dans la nuit du 21 au 22 mars 2023, 15 chargements de bois ont été effectués pour sortir le bois récolté. Or, la nuit suivante, des membres de la communauté sont intervenus pour mettre un terme au transport de bois. Au matin, la route 25 était bloquée au 125<sup>e</sup> km, empêchant la sortie du bois de 4 chantiers (C-Lost, BMMB Coulée, BMMB Circée et Piège Ouest). Selon nos informations, le blocus ainsi que les gens qui y participent sont pacifiques, et ce, depuis le tout début.

Comme les discussions entre M. Gibeault et les parties prenantes atikamekw se poursuivent, au moment d'écrire ces lignes, je n'ai pas toutes les informations permettant de présenter les pistes de solutions retenues par le facilitateur. Enfin, il importe de souligner que la communauté de Wemotaci était, jusqu'au 11 avril dernier, en période électorale, rendant toute intervention politique de la part du gouvernement du Québec très délicate. Avec la récente élection de Madame Viviane Chilton à titre de cheffe, ainsi que les nouveaux membres élus du CAW, j'ai bon espoir que les discussions constructives entamées avec le précédent Conseil pourront se poursuivre et que des solutions pourront émerger prochainement. Il me fera plaisir de tenir le député de l'Acadie informé de l'évolution et de tous les développements du dossier.

Je vous prie, Monsieur le Leader, de recevoir mes salutations distinguées.



Ian Lafrenière, CD